

Opinion présentée par Louise Crépeau, citoyenne du quartier Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de la seconde partie de la consultation publique tenue le 15 juin 2017

Elle tient en deux points :

1. Sur le « droit d’initiative à la consultation publique », droit limité dans la première partie à recevoir des informations, à poser des questions et à écouter des réponses souvent répétitives venant de représentants des institutions ou entreprises impliquées dans le projet en cause. L’expression des opinions des citoyens est permise seulement dans la seconde partie.

Un commentaire, une question, une position sur cette démarche :

- Le droit d’expression des citoyens n’était pas accepté en première partie. Pourtant les informations qu’ils possèdent sont généralement fort pertinentes puisqu’ils subissent déjà au quotidien les effets des situations actuelles difficiles (avant même les chambardements prévus). Heureusement ce droit a été pris par plusieurs d’entre eux en préambule à leur(s) question(s) lors de la rencontre du 31 mai. Tant qu’à eux, les représentants invités ont eu une très large place pour s’exprimer. Une telle iniquité ne peut favoriser un débat ouvert et le sentiment de la part des citoyens d’être pleinement participants et impliqués dans les choix à faire mais au contraire génère une réaction d’opposition, de doute, de questionnements nouveaux sur les explications fournies.
 - Suite à l’expression des opinions et du dépôt des mémoires, quel sera le rôle des citoyens ? Serons-nous impliqués dans la démarche de « planification de développement viable » ou simplement convoqués pour connaître les décisions prises par les instances officielles?
 - Un réel exercice démocratique exigerait l’implication des citoyens à toutes les étapes de la définition et de la réalisation d’un projet de développement qui tienne réellement compte de leurs intérêts et non seulement de ceux des grosses institutions en place et des entreprises qui cherchent éventuellement à y tirer profit.
2. Les citoyens qui résident dans les quartiers Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) veulent-ils l’implantation d’une Cité de la logistique et des infrastructures qui suivront ?

Comme il est écrit à la première page du Cahier du participant lors de la rencontre de Consultation publique du 28 janvier dernier, « le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont fait connaître leur intention de créer une Cité de la logistique à valeur ajoutée dans l’arrondissement MHM ». Est-ce cela que veulent les citoyens ? À cette rencontre et aux autres qui ont suivi, le choix même d’une Cité de la logistique et de ses

multiples impacts, souvent identifiés comme négatifs, a été sérieusement questionné par la majorité des citoyens qui ont pris la parole. À chaque rencontre liée à ce projet depuis l'hiver dernier, des personnes participantes ont remis en question le choix initial des gouvernements provincial et municipal et la majorité des personnes présentes ont manifesté leurs réactions en ce sens. **Pourquoi la Ville poursuit-elle encore ce projet en favorisant l'implantation de cette Cité de la logistique?**

Pourquoi la Ville et l'arrondissement n'ont-ils pas dès le départ sollicité, favorisé la participation des citoyens à la définition d'un projet de développement pour le secteur en question car une vraie consultation devrait partir de la base avec ceux et celles qui vivent déjà dans le secteur ?